

[ACCUEIL](#) > [ESPACE PRESSE](#) > LE PRIX ENGEL-DU TERTRE DE LA FONDATION ACAT DÉCERNÉ À MUTABAR TADJIBAeva

OUBÉKISTAN

COMMUNIQUÉ

LE PRIX ENGEL-DU TERTRE DE LA FONDATION ACAT DÉCERNÉ À MUTABAR TADJIBAeva

La Fondation ACAT pour la dignité humaine a décerné le premier prix Engel-du Tertre à Mutabar Tadjibaeva, une défenseure des droits de l'homme ouzbèke de 52 ans qui lutte depuis une vingtaine d'années en faveur du respect des droits de l'homme en Ouzbékistan.



Le 13 / 11 / 2014

La Fondation ACAT pour la dignité humaine a décerné le premier prix Engel-du Tertre à Mutabar Tadjibaeva, une défenseure des droits de l'homme ouzbèke de 52 ans qui lutte depuis une vingtaine d'années en faveur du respect des droits de l'homme en Ouzbékistan, un des pays les plus répressifs au monde. La cérémonie de remise de prix aura lieu le 15 novembre [\[1\]](#)

En 2000, Mutabar Tadjibaeva a décidé de créer, avec 4 autres femmes, une association appelée « *le Club des cœurs ardents* ». A l'origine destinée à dénoncer les crimes engendrés par le trafic de drogue, son activité s'est vite étendue à dénoncer les mauvais traitements et tortures pratiqués par les agents de l'État à l'égard d'opposants au régime ou de minorités.

Pour son activité, Mutabar Tadjibaeva a été arrêtée, menacée et victime de torture à plusieurs reprises. En octobre 2005, elle a été condamnée à huit ans de prison au terme d'un procès inique. Elle venait de révéler l'ampleur des massacres d'Andijan, une répression sanglante des forces de sécurité qui ont tué des centaines de manifestants pacifiques. Elle est restée 970 jours en prison et a subi des tortures, dont elle garde aujourd'hui des séquelles. Durant sa détention, l'ACAT a lutté pour sa libération.

Sa sécurité et celle de sa famille étant en péril, Mutabar Tadjibaeva a dû s'exiler en 2009 en France, d'où elle continue son combat. Avec son organisation, elle alerte inlassablement l'opinion publique internationale sur l'utilisation de la torture et la répression des opposants politiques en Ouzbékistan.

La Fondation ACAT est fière et reconnaissante à Mutabar Tadjibaeva pour le travail qu'elle a accompli et qu'elle continue de mener courageusement. A travers elle, ce prix est destiné à toutes les personnes encore incarcérées et torturées aujourd'hui en Ouzbékistan.

Le prix Engel - du Tertre, du nom des deux fondatrices de l'ACAT, récompense les hommes et les femmes dont le courage et l'engagement en faveur du respect de la dignité humaine doivent être reconnus et encouragés. Le prix est doté d'une aide aux œuvres de 5 000 €.

Créée en 2013, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a pour objectif de renforcer le combat contre la torture et la peine de mort. Elle a pour objectif d'aider l'ACAT et d'autres associations dans leur combat contre la torture.

Contact presse :

Pierre Motin, 01 40 40 40 24 / 06 12 12 63 94 pierre.motin@acatfrance.fr

Notes aux rédactions :

- [1] Le prix Engel-du Tertre sera remis à Mutabar Tadjibaeva le 15 novembre à 19 heures dans les locaux de l'Institut catholique de Paris, au 21 rue d'Assas.

PARTAGER 

ARTICLES ASSOCIÉS

 OUZBÉKISTAN

QUATRE PRISONNIERS OUZBÈKS LIBÉRÉS

« Je ne peux pas croire que je suis libre. C'est comme un rêve ». Quatre défenseurs des droits de l'homme parrainés par des membres de l'ACAT ont bénéficié d'une libération conditionnelle en octobre 2017.

[> LIRE LA SUITE](#)

DÉTENTION

 OUZBÉKISTAN

18 ANS EN ENFER : RÉCIT D'UN PRISONNIER OUZBEK

Mukhammed Begjanov a été libéré le 22 février dernier, après 18 ans en enfer. Il faisait partie des journalistes ayant connu l'une des plus longues peines au monde. Retour sur l'histoire de cet homme, que l'ACAT soutient depuis une décennie.

[> LIRE LA SUITE](#)

TORTURE

 OUBÉKISTAN

UN JOURNALISTE SOUTENU PAR L'ACAT LIBRE APRÈS 18 ANS EN ENFER

Mukhammed Begjanov a été libéré le 22 février. C'était l'un des journalistes emprisonnés depuis le plus longtemps au monde.

> [LIRE LA SUITE](#)

TORTURE

Chaque année, grâce à vos dons, l'ACAT soutient des centaines de victimes dans une trentaine de pays.



FAITES UN DON

AGIR AVEC NOUS

 PAKISTAN

UNE JOURNÉE DE PRIÈRE ET DE JEÛNE POUR ASIA BIBI

Le 27 avril 2018, Asia Bibi appelle ses soutiens à travers le monde à exprimer leur solidarité lors d'une journée de prières et de jeûne pour sa liberté. Le 21 avril 2018, le Président de la Cour Suprême pakistanaise, Mian Saqib Nisar, a annoncé à l'avocat d'Asia Bibi que son recours en appel serait bientôt entendu et qu'un verdict serait rendu avant l'été 2018.

> LIRE LA SUITE

DÉTENTION • PEINE DE MORT

@ACAT_FRANCE

● Exportations d'armes #France Le Groupe Nouvelle Gauche rejoint la résolution de @Sebastien_Nadot pour un contrôl...
<https://t.co/ivVgm7clpO>

Exportations d'armes: des députés réclament un plus grand contrôle du Parlement <https://t.co/Njels5nOoW> via...
<https://t.co/kuAATVHXNB>

RT @ClementBoursin: #Burundi : Germain Rukuki a besoin de soins médicaux ! <https://t.co/bnfC17WHgd> Agissez avec l'@ACAT_France Interpellez...

#MeNam est épuisée. Du fin fond de sa cellule, elle craint pour sa vie. Continuons de la soutenir!... <https://t.co/KT8KMAC27R>

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule, c'est grâce à vous !



TOUT POUR AGIR

 [FICHE OUBÉKISTAN](#)

 [RETROUVEZ TOUTES LES FICHES PAYS](#)

 FAITES UN DON



S'INFORMER

Actualités
Par thème
Par pays
Fiches Pays
Rapports et analyses
Notre magazine

AGIR

Campagne "Yémen. La France complice ?"
Campagne "70 ans de la DUDH"
Campagne "Peine de mort et pauvreté"
Campagne "Violences policières : brisons le silence"
Campagne "Accueil de l'étranger"
Signer
Soutenir une victime
Rejoindre
Militer
Se former
Prier & méditer

QUI SOMMES-NOUS

Nos objectifs
Nos convictions chrétiennes
Nos résultats
Notre organisation
Indépendance et transparence

DONNER

Faire un don
A quoi sert mon don ?
Donner en confiance
Legs, donations et assurances-vie
Don IFI et défiscalisation
La Fondation ACAT

[ESPACE PRESSE](#) [INTRANET](#)

[CONTACT](#) [PLAN DU SITE](#) [MENTIONS LÉGALES](#) [CRÉDITS](#)



ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

© 2018 ACAT France - Tout droits réservés